

# **RAPPORT CONSENSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2013 n°VI/2013**

Une minute de silence est observée en hommage à la mémoire de M. Nelson MANDELA.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013 n° V/2013
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – DECISION MODIFICATIVE n° 3
- 4°) – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2013 AUX ASSOCIATIONS
- 5°) – SUBVENTIONS AMELIORATION PATRIMOINE
- 6°) – ADMISSION EN NON VALEUR
- 7°) – RENEGOCIATION D'UN PRET
- 8°) – MARCHES PUBLICS – POLE MULTIFONCTIONNEL
  - a. Entreprise défaillante Lot n° 23 Equipements de cuisine
  - b. Attribution Lot n° 20 Tribune
  - c. Attribution Lot n° 22 Equipements de sécurité
  - d. Travaux complémentaires des fondations
  - e. Transfert de prestations de marché à marché
- 9°) – TARIFS D'OCCUPATION « LA RUCHE »
- 10°) – SERVITUDE DE PASSAGE RUE DE L'ILE DES PECHEURS
- 11°) – ECHANGE FONCIER AVEC CUS/HABITAT
- 12°) – CUS INTERCOMMUNALITE
  - a. Programme 2014 Poursuite des études et réalisation des travaux
  - b. Transaction amiable : Rues de la Chapelle/Leclerc : Abribus
  - c. Transaction amiable : Rachat de terrain par la CUS en ZA de la Vigie
- 13°) – PLAN FORESTIER 2014/2033
- 14°) – ONF – PROGRAMME ANNUEL 2014
- 15°) – CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE 2013/2014
  - a. Action Blog Actualités
  - b. Action Coup de Pouce Financier
- 16°) – ETAT DU PERSONNEL
- 17°) – CONTRATS EMPLOIS d'AVENIR
- 18°) – PETITE ENFANCE : nouveaux règlements – Indemnité d'entretien

19°) – CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »

20°) – RAPPORTS ANNUELS : Déchets/Service Public Eau et Assainissement.

21°) – REPOSE A QUESTION ECRITE A MM. STEINLE ET STOETZEL

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 n° V/2013

*Ledit procès-verbal est approuvé.*

2°) – Désignation du secrétaire de séance

*M. Sylvain BROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.*

3°) – Décision Modificative n° 3

Un ajustement budgétaire s'avère nécessaire pour clore sur l'exercice 2013 un ensemble d'opérations menées sur le patrimoine et sur le domaine public de la Ville.

*Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.*

4°) – Subventions de Fonctionnement 2013 aux Associations Locales

*Le Conseil Municipal décide*

- *d'allouer les subventions citées ci-dessous et*
- *autorise M. le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.*

<b>Nom de l'association</b>	<b>Subvention 2013</b>
ACE - PAROISSE Catholique Saint Oswald	300 €
AGEE	250 €
AMIS EGLISE EVANGELIQUE	250 €
AQUAGYM AGE D'OR	300 €
ARBORICULTEURS	1 200 €
BADMINTON	2 000 €
CERCLE SPORTIF Section BASKET	3 200 €
BOXE FRANCAISE	2 200 €
CHORALE "Sainte Cécile"	350 €
CHORALE DES JEUNES	400 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	500 €
AMICALE CYLCLISTE	1 000 €
ASS.SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE J-RACINE	300 €
FOOTBALL CLUB	8 200 €
GYMN'OST	350 €
HABITAT ET HUMANISME	400 €
HALIESFALCTES	300 €

JOUTES NAUTIQUES	2 700 €
MIKROKOSMOS	450 €
CLUB DE NATATION	8 900 €
PECHE	2 000 €
PETANQUE	1 000 €
CLUB PYRAMIDE "Iskandar"	300 €
TAEKWONDO	2 100 €
TENNIS CLUB DU PARC	6 000 €
ASSO. SPORTIVE DU COLLEGE d'OSTWALD	300 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250 €
TENNIS DE TABLE	1 300 €
TIR	4 500 €
TWIRLING	900 €
UNC	500 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	500 €
VOLLEY BALL	2 800 €
Résidents du WIHREL	600 €
CSF	550 €
HANDISPORTS	300 €
ASAM – MINERALOGIE	400 €
ASCOOP	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>58.100 €</b>

5°) – Subventions Amélioration Patrimoine

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil Municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

*Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions Amélioration du Patrimoine.*

6°) – Admission en non valeur

*Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les créances non recouvrables qui concernent une dizaine de personnes ayant bénéficié respectivement des différentes structures de Petite Enfance de la Ville et dont les créances sont minimales (échelonnées de 0,90 € à 14,35 €).*

7°) – Renégociation d'un prêt Crédit Mutuel

Un emprunt de 1,8 M. d'€ destiné à couvrir l'acquisition du bâtiment du nouvel Hôtel de Ville (pour 1.670.000 €) a été contracté auprès de la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts d'Ostwald selon les modalités suivantes :

- Durée : (30 ans) étalée sur 3 périodes de 10 ans dont la première vient à échéance le 31 décembre 2013,
- Taux : fixe de 3,75 % avec une nouvelle cotation (après une première période de 10 ans) soit en taux fixe soit au taux variable
- Remboursement :
  - Trimestriel à annuité constante
  - Possibilité d'un remboursement anticipé sans indemnité de sortie à la date de la première échéance décennale.

Les offres réceptionnées, auprès de divers organismes bancaires consultés, ont été étudiées et la meilleure proposition émane du Crédit Mutuel d'Ostwald pour financer le capital restant dû au 1.1.2014 soit 1.405.442,11 € restant à rembourser.

Une nouvelle période de 10 ans est reconduite avec cet établissement :

- C.R.D. 1.405.442,11 €
- Durée restante : 20 ans
- Nouvelle période de remboursement de 10 ans consentie avec le Crédit Mutuel jusqu'au 31.12.2023
- Taux d'intérêts 3,25 % fixe jusqu'au 31.12.2023
- Coût du prêt sur la nouvelle période de fixité de 10 ans : 368.454,64 €
- Remboursement : 40 trimestres (capital + intérêts) à 23.960,69 € confère au tableau d'amortissement
- Remboursement anticipé : sortie à chaque période décennale sans I.R.A. sous réserve d'un préavis d'un mois avant la 10<sup>ème</sup> année du prêt.  
Nb : Les 40 trimestrialités suivantes (2023-2033) seront recalculées en fonction des conditions du taux à l'échéance de la présente deuxième période de fixité des lieux.

*Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre avec le Crédit Mutuel d'Ostwald.*

#### 8°) – Marchés Publics – Pôle Multifonctionnel

##### **a. Lot n° 23 – Equipement de cuisine Entreprise défaillante**

*Le Conseil Municipal décide, en vertu des dispositions du Code des Marchés Publics, de relancer un avis d'appel public à concurrence pour attribuer le lot n° 23 à un nouveau maître d'œuvre.*

##### **b. Attribution Lot n° 20 - Tribune télescopique.**

La Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2013 a validé et retenu l'offre de la Société Master Industrie Zone Vendéopôle 1 rue René Laënnec 85130 La Verrie pour un montant HT de 299.911,74 € et de 358.694,44 € TTC.

*Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre.*

##### **c. Attribution Lot n° 22 – Equipement de Sécurité**

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 5 décembre 2013 a validé et retenu l'offre de la Société Certifeu 11 rue de la Kaltau 67150 Hindisheim pour un montant HT de 4.007,03 € et de 4.792,41 € TTC.

*Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre.*

##### **d. Travaux complémentaires de Fondations.**

Les travaux de Gros Œuvre du Pôle Multifonctionnel ont fait l'objet de sondages préalables par la Société FONDASOL afin de prévoir les fondations de ce nouveau bâtiment. Pourtant lors du lancement des premières fondations, il est apparu la présence de tourbes non détectées dans les premiers rapports géotechniques. En effet, sur un espacement de 5 m en 5 m du calepinage des forages on peut constater la présence d'aucune tourbe et 5 m plus loin un sous sol entièrement tourbeux.

Il a ainsi fallu procéder :

- A la confection de 20 colonnes ballastées supplémentaires avec injection de béton suite à cette découverte de passages tourbeux dans les argiles
- Modifier le type de dallage et opter pour un dallage porté avec agrandissement des semelles filantes.

*Le Conseil Municipal autorise l'avenant n° 1 au lot n° 2 Gros Œuvre d'un montant TTC de 53.929,70 € attribué à la Société Scherberich de Colmar titulaire du marché initial.*

#### **e. Transfert de prestations de marché à marché**

*Le Conseil Municipal décide*

- *le transfert de prestations entre le lot n° 6 Façades (marché attribué à Soprema) et le lot n° 5 Menuiseries extérieures (marché attribué à l'entreprise Laugel et Rénouard)*
- *autorise M. le Maire à contracter les modifications respectives des deux marchés susvisés qui n'impacteront en rien l'économie globale de ce projet compte tenu du transfert à coût identique des prestations techniques visées par le maître d'œuvre du projet.*

#### 9°) – Tarifs d'occupation des locaux associatifs et intergénérationnels de « La Ruhe »

*Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs ci-dessous :*

- *Occupations privatives forfait unitaire de 50 €*
- *Occupations par Associations Locales 50 € par an.*

#### 10°) – Servitude de passage rue de l'Île des Pêcheurs

Une servitude « non aedificandi » d'une largeur de 1 m sur une longueur de 95 ml et une profondeur de 1,20 m est à inscrire au Livre Foncier sur la parcelle de la Commune d'Ostwald.

*Le Conseil Municipal décide d'accorder cette autorisation à la copropriété « Les Berges de l'Îll » moyennant le paiement d'une indemnité unique de 5.225 €.*

#### 11°) – Echange Foncier avec CUS/HABITAT

Un ensemble de rencontres et réunions de travail entreprises sous l'égide de la municipalité ont permis de débloquer la situation foncière du square de jeux du Kirchfeld propriété de CUS Habitat et lui loué par la ville d'Ostwald depuis le 1<sup>er</sup> juin 1988.

La Ville d'Ostwald voulait rénover complètement ce square de jeux à l'instar de la nouvelle aire de jeux du Centre Sportif et de Loisirs quai Heydt. Le propriétaire du terrain – CUS Habitat – souhaitait pour sa part urbaniser cette parcelle cadastrée Section 8 n° 613/119 de 37,35 ares.

Un accord a pu se dégager en préservant les intérêts respectifs de deux parties en présence :

- CUS Habitat cède ce terrain à la Ville d'Ostwald avec les droits à bâtir y attachés dans le respect des dispositions du PLU approuvé d'Ostwald (soit un volume de surface de plancher d'environ 2600 m<sup>2</sup>),
- La Ville d'Ostwald met en contrepartie à la disposition de CUS Habitat un terrain communal constructible à détacher de la parcelle mère cadastrée Section 26 n° 283 de 178 ares à coté de la gravière du Gérig. La surface exacte de la parcelle à céder à CUS Habitat sera arrêtée ultérieurement et devra impérativement permettre à ce

bailleur social d'y développer une surface de plancher de 2.600 m<sup>2</sup> tenant compte des respects des alignements, hauteur et prospects visés au PLU approuvé d'Ostwald.

*Le Conseil Municipal décide de valider cet échange selon les modalités exposées ci-dessus.*

## 12°) – CUS INTERCOMMUNALITE

### **a. Projet sur Espace Public : Poursuite des études et réalisation des travaux**

*Le Conseil Municipal décide d'approuver la poursuite des études et la réalisation des opérations prévues en 2014 :*

- 1<sup>ère</sup> partie de la rue de Bâle pour 236 500 €
- le chemin des Ondines accès piscine de la Hardt pour 360 000 €
- 1<sup>ère</sup> partie de la rue du Général Leclerc (entre la place de Gaulle et la rue Neuve) pour 653 000 € (330 000 de voirie et 323 000 pour le réseau d'eau)

*et d'autoriser M. le Président de la CUS à cet effet.*

### **b. Transaction amiable : Terrain à l'angle des rues Général Leclerc/Chapelle.**

Dans le cadre de cessions ou d'acquisitions des terrains d'assiette de voiries situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, cette dernière est amenée à procéder aux régularisations domaniales.

A Ostwald la Communauté Urbaine va acquérir auprès de la Société Foncière Habitat Humanisme le terrain d'assiette cadastré Section 22 n° 1049/22 d'une surface d'environ 15 m<sup>2</sup> au prix de 2.000 € HT l'are soit une dépense globale de 300 € HT. Ce terrain est destiné à accueillir un abribus qui dessert ce secteur d'habitation.

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de cet achat par la CUS selon les modalités financières susvisées et autorise M. le Président de la CUS à cet effet.*

### **c. Transaction amiable : Rachat de terrain par la CUS en Z.A. de la Vigie**

La Communauté Urbaine de Strasbourg envisage, avec l'accord de l'entreprise NUSS, de reprendre un terrain dont l'usage n'a pas été respecté, au prix de vente initial de 2004, soit 4 600 € l'are HT soit un montant total de cette transaction arrêté à HT 203.596€.

*Le Conseil Municipal décide de valider cette transaction conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales L 5211-57 et d'autoriser M. le Président de la CUS à cet effet.*

## 13°) – Plan forestier 2014/2033

L'Office National des Forêts vient de me soumettre son projet d'aménagement de la forêt communale d'Ostwald en vertu des dispositions de l'article L 212-1 du Code Forestier. Il concerne une surface de 39,73 Ha et couvre la période 2014-2033.

*Le Conseil Municipal approuve ce nouveau Plan Forestier élaboré avec la municipalité dans l'objectif d'assurer la pérennité de la forêt communale et son accessibilité sécurisée.*

## 14°) – ONF – Programme annuel 2014

L'Office National des Forêts vient de me communiquer le programme prévisionnel des travaux et coupes à entreprendre sur l'exercice 2014.

Il s'agit :

- Travaux de maintenance travaux sylvicoles, travaux touristiques, travaux de sécurisation pour un montant HT de 10.180 € à majorer d'un montant HT de 760€ (cotisations, accidents agricoles, équipements de protection et frais de gestion)
- Etat de Prévisions des Coupes pour un bilan net prévisionnel HT de 4.040 € et une recette nette prévisionnelle HT de 4.600 €.

*Le Conseil Municipal décide de valider ces prévisions.*

15°) – Contrat Territorial Jeunesse : Subventions.

**- Action Blog « Actualités » du Foyer Socio Educatif du Collège Martin Schongauer**

La demande de subvention émane du Foyer Socio Educatif du Collège d'Ostwald. L'objectif est de créer un blog alimenté par les élèves du CM2 Jean Racine et du Collège à destination de leurs familles et des élèves du primaire et du Collège.

Cette action cible le blog sur des recherches à effectuer selon leurs centres d'intérêts : interview, dessin, jeux, reportage sur l'actualité du moment, voire l'actualité locale, nationale et internationale. Le blog décrira également les activités du service Jeunesse de la Ville.

Le projet est étalé d'octobre 2013 à juin 2014 à raison d'une fréquence hebdomadaire de travail pilotée par des enseignants du Collège et une animatrice du Service Jeunesse. Le budget prévisionnel de l'action est chiffré à 4.640 € et sera équilibré avec l'attribution d'une subvention communale de 840 €.

*Le Conseil Municipal décide de valider ce montant qui sera versé sur le Budget 2014 de la Ville d'Ostwald.*

**- Action Coup de Pouce Financier 2013-2014.**

Cette opération consiste pour la Ville à prendre à sa charge 50 % du coût de la licence contractée par un jeune dans une association sportive de la place. Le tableau récapitulatif vous explicitera le nombre de nouveaux licenciés dans les associations adhérentes.

<b>Contrat Territorial Jeunesse - "Coup de pouce financier 2013-2014"</b>				
<b>Association</b>	<b>Coût global d'adhésion au club</b>	<b>Nombre de places pourvues</b>	<b>Base de financement retenu par jeune</b>	<b>Total de la subvention (part de la ville+Conseil Général) à verser aux associations</b>
<b>Amicale Cycliste</b>	<b>236 €</b>	<b>0</b>	<b>118 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Badminton Club d'Ostwald</b>	<b>120 €</b>	<b>4</b>	<b>60 €</b>	<b>240 €</b>

<b>Basket-Ball</b>	<b>115 €</b>	<b>5</b>	<b>57 €</b>	<b>285 €</b>
<b>Boxe Française</b>	<b>170 €</b>	<b>5</b>	<b>85 €</b>	<b>425 €</b>
<b>Club de Natation d'Ostwald</b>	<b>188 €</b>	<b>7</b>	<b>94 €</b>	<b>658 €</b>
<b>Société de Tir</b>	<b>467 €</b>	<b>5</b>	<b>233 €</b>	<b>1 165 €</b>
<b>Taekwondo</b>	<b>185 €</b>	<b>5</b>	<b>92 €</b>	<b>460 €</b>
<b>Tennis Club du Parc</b>	<b>316 €</b>	<b>1</b>	<b>158 €</b>	<b>158 €</b>
<b>Volley-ball</b>	<b>144 €</b>	<b>3</b>	<b>72 €</b>	<b>216 €</b>
		<b>35</b>	<b>TOTAL subventions collectivités</b>	<b>3 607 €</b>
<u>A rajouter dans les subventions aux associations :</u>				
<b>Pour le CNO : 487,65 € pour la fourniture des bretzels pour les JO</b>				

La subvention totale à verser s'élève à 3.607 €.

*Le Conseil Municipal décide de valider ce montant global à répartir aux associations selon les montants affichés dans le tableau ci-dessus sur l'exercice budgétaire du Budget Primitif 2014.*

#### 16°) – Etat du Personnel

*Le Conseil Municipal décide de valider des modifications relatives au temps de travail et au remplacement d'un temps partiel et de permettre l'avancement de grade.*

#### 17°) Contrats Emplois d'Avenir

Ouverts aux jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas diplômés, les emplois d'avenir constituent un outil primordial pour l'emploi des jeunes sans qualification.

Aidés par l'Etat, à hauteur de 75% pendant trois ans, ils représentent une opportunité pour les jeunes mais aussi une chance pour ceux qui vont les accueillir.

Il s'agit pour la collectivité de se positionner sur ces emplois et de les adopter aux besoins réels de la collectivité et formaliser les fiches de postes qui serviront de base aux recrutements futurs. Sur ces éléments, la Mission Locale de l'Emploi pourra alors proposer les candidatures les plus adaptées aux missions à leur confier pour qu'à la sortie ils disposent d'un emploi réel.

Cette notion de « vrais emplois » sera au cœur de notre démarche pour que les emplois d'avenir fassent désormais partie intégrante de la stratégie « RH » (Ressources Humaines) pour les années à venir, l'objectif étant, partout où cela sera possible, de permettre un débouché de ces emplois d'avenir vers des emplois durables.



Enfin, chaque jeune embauché bénéficiera alors d'un parcours de formation individualisé, mis en place conjointement par la DRH de la Ville, la Mission Locale et les partenaires extérieurs, services de l'Etat, CNFPT et Région Alsace ...

*Le Conseil Municipal adopte ce dispositif et autorise l'inscription des emplois correspondants sur le tableau de l'effectif Etat du Personnel du Budget Primitif 2014.*

18°) – Structures de la Petite Enfance : nouveaux règlements. Indemnités d'entretien

*Le Conseil Municipal décide d'adopter :*

- les 3 nouveaux règlements des structures d'accueil de la Petite Enfance d'Ostwald,
- le principe de l'indemnité de 1 €/jour/enfant accueilli allouée aux AMAT en contrepartie de la fourniture des couches par leurs soins.

19°) – Convention d'adhésion à la Plateforme Mutualisée de Dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

*Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » dédiée à la passation des marchés.*

20°) – Rapports annuels : Elimination des déchets. Service Public Eau + Assainissement.

L'assemblée municipale **acte** la production des rapports annuels suivants établis par la Communauté Urbaine de Strasbourg en charge des compétences suivantes :

- Rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets
- Rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix des services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

21°) – Réponse à la question écrite de MM. Steinlé et Stoetzel.

M. Jean-Marie Beutel donne lecture de la question écrite de MM. Steinlé et Stoetzel du 8 novembre 2013.

M. Jean-Marie Beutel donne lecture des éléments de réponse et indique les modalités de délivrance des autres Permis de Construire de l'îlot E.